

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de SAINT-VINCENT

PLAN LOCAL D'URBANISME

5g – Liste des bâtiments en zone Agricole dont le changement de Destination est autorisé

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	28/10/14	11/10/16	19/12/17

Le Maire,
Roger DOUSSINE

Liste des bâtiments en zone Agricole (A) dont le changement de destination est autorisé

Article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les bâtiments concernés par le PLU de Saint-Vincent sont identifiés sur le plan de zonage par une étoile entourée par un cercle.



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	C
Numéro de parcelle	434
Adresse	Route de Lamarque
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	C
Numéro de parcelle	337
Adresse	Route de Pontacq
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	D
Numéro de parcelle	62-63
Adresse	Route de Coarrazze
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture